

Normes d'entreposage de produits agricoles

BULLETIN - NORMES DE TRAITEMENTS DE SEMENCES CERTIFIÉS

Révisé : mai 2016

NUMÉRO : 2

Exigences de pare-feu pour les aires d'entreposage et/ou de traitements Aires comprises à l'intérieur de bâtiments à plusieurs occupants (bulletin relié aux protocoles B1 et B2)

Les protocoles B1 et B2 indiquent les exigences structurales pour les aires d'entreposage (B1) et de traitements (B2). Ce bulletin vise à clarifier les exigences concernant les pare-feu lorsque les aires d'entreposage et/ou de traitements sont situées à l'intérieur de bâtiments à plusieurs occupants.

Le protocole B1 indique que :

L'aire ou les aires d'entreposage est (sont) partie(s) intégrante(s) de l'intérieur du bâtiment, elle(s) doit(doivent) être séparée(s) des autres pièces par une cloison permanente offrant une résistance au feu de deux heures. Les ouvertures dans les cloisons intérieures pare-feu sont munies de portes qui se referment automatiquement et si applicable, de coupe-feu offrant un degré de résistance au feu de 1,5 heure, cadres y compris.

La définition de « plusieurs » occupants pourrait inclure ce qui suit : des bureaux, des ateliers d'entretien, les coins-repas, ou autres aires qui peuvent être physiquement occupés. Cela exclut les occupants reliés aux processus de manutention/d'entreposage des semences (traitées ou pas).

Les exemples d'occupants ou d'équipements incompatibles incluent :

- Entreposage d'outils électriques et/ou entreposage d'équipements alimentés par du carburant fossile (qui contiennent du carburant).
- Aires de ventes ou d'échanges
- Entreposage d'aliments

Le protocole B2 indique que :

Si l'aire ou les aires de traitements de semences fait(font) partie(s) intégrale(s) de l'intérieur du bâtiment, elle(s) doit(doivent) être séparée(s) des autres pièces par une cloison permanente offrant une résistance au feu de deux heures. Les ouvertures dans les cloisons intérieures pare-feu sont munies de portes qui se referment automatiquement et si applicable, de coupe-feu offrant un degré de résistance au feu de 1,5 heure, cadres y compris.

Les aires de traitements de semences déjà certifiées avant le 31 mars 2015 peuvent jouir de droits acquis et être exemptes de cette disposition, à l'exception des bureaux, des coins-repas et des ateliers d'entretien.

La définition des « autres » occupants pourrait inclure ce qui suit : les bureaux, l'atelier d'entretien, les coins-repas, ou autres espaces qui peuvent être physiquement occupés. Cela exclut les occupants reliés aux processus de manutention/d'entreposage des semences (traitées ou pas).

Les exemples d'occupants ou d'équipements incompatibles incluent :

- Entreposage d'outils électriques et/ou entreposage d'équipements alimentés par du carburant fossile (qui contiennent du carburant).
- Aires de ventes ou d'échanges
- Entreposage d'aliments.

Les aires de traitements de semences déjà certifiées avant le 31 mars 2015 peuvent jouir de droits acquis et être exemptes de cette disposition, à l'exception des bureaux, des coins-repas et des ateliers d'entretien.

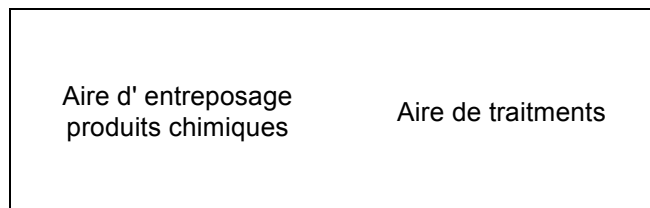
Les aires de traitements de semences vérifiées avant le 31 mars 2015 peuvent aussi jouir de droits acquis, afin de permettre les activités de nettoyage des semences là où s'effectue le traitement des semences. Les sites ne bénéficiant pas des droits acquis doivent avoir une séparation entre l'aire de traitement et celle de l'entreposage, comme indiqué au protocole B2.

Nota : Si le traitement de semences est saisonnier, l'aire d'entreposage peut être utilisée à d'autres fins pourvu qu'aucun produit agrochimique ne soit présent durant la saison morte. Il est nécessaire d'avoir une procédure de fabrication normalisée (PFN) pour le démontrer.

S'il y a des vis sans fin (y compris des courroies) qui font saillie à l'aire de traitements à travers des pare-feu établis, elles seront considérées comme ne nécessitant pas un couvercle ou une autre modification pour être qualifiées de résistantes au feu.

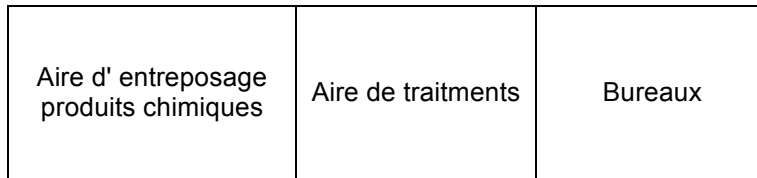
Exemples d'interprétation :

Scénario 1 :



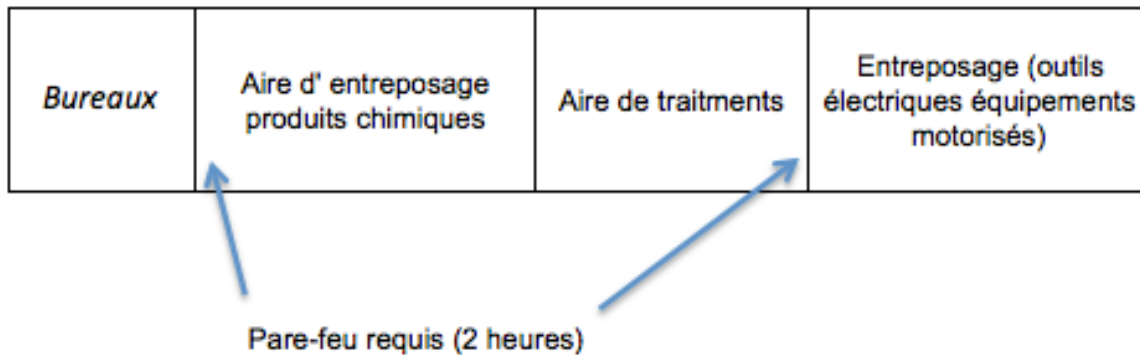
Sous ce scénario, les murs extérieurs doivent être à l'épreuve du feu ou fournir un minimum de résistance au feu d'une heure. Une séparation entre l'aire d'entreposage de produits chimiques et celle du traitement des semences n'est pas requise. Puisque l'aire d'entreposage et celle du traitement sont considérées comme un tout, l'aire au complet doit satisfaire aux exigences de l'entreposage et du traitement.

Scénario 2 :



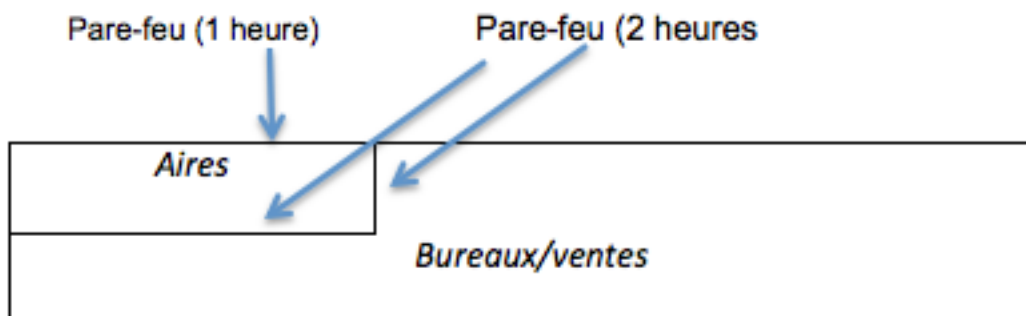
Sous ce scénario, les murs extérieurs doivent être à l'épreuve du feu ou fournir un minimum de résistance au feu d'une heure. Le mur entre l'aire de traitements des semences et les bureaux doit avoir une résistance au feu de deux heures. Le mur séparant l'aire d'entreposage des produits chimiques et celui de l'aire de traitements des semences est optionnel

Scénario 3 :



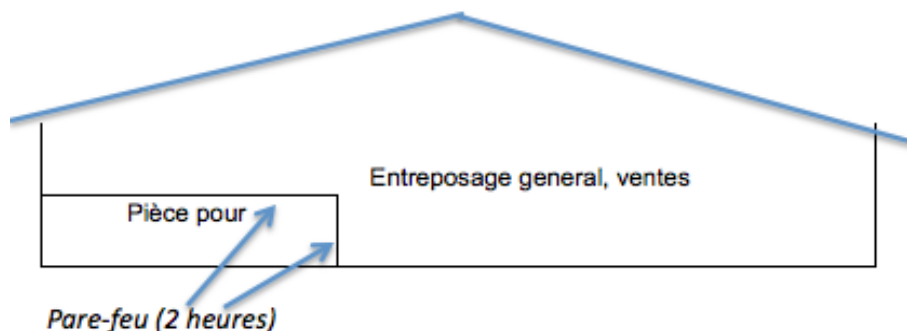
Sous ce scénario, les murs extérieurs doivent être à l'épreuve du feu ou fournir un minimum de résistance au feu d'une heure. Une séparation affichant une résistance au feu de deux heures est requise entre les bureaux et l'aire d'entreposage des produits chimiques. Une séparation affichant une résistance au feu de deux heures est requise entre l'aire d'entreposage des produits chimiques et celle de l'entreposage général. Si l'installation jouit de droits acquis, la division peut être celle du mur entre l'aire d'entreposage des produits chimiques et l'aire de traitements des semences. Si l'installation n'a pas de droits acquis, une séparation affichant une résistance au feu de deux heures est requise entre l'aire de traitements des semences et l'aire d'entreposage général.

Scénario 4 :



Sous ce scénario, les murs extérieurs doivent être à l'épreuve du feu ou fournir un minimum de résistance au feu d'une heure. Une séparation affichant une résistance au feu de deux heures est requise entre les bureaux et les aires d'entreposage des produits chimiques et de traitements de semences.

Scénario 5 :



Sous ce scénario, les murs extérieurs doivent être à l'épreuve du feu ou fournir un minimum de résistance au feu d'une heure. Une séparation affichant une résistance au feu de deux heures est requise entre l'aire d'entreposage général, celui des bureaux et l'aire d'entreposage des produits chimiques. Le plafond de l'aire d'entreposage devrait avoir une résistance au feu de deux heures sur les deux côtés.

Scénarios relatifs à la construction

Question/Scénario	Réponse/Interprétation
Entrepôt dont la charpente est en acier. Est-ce que l'ajout d'une mousse isolante affecte le taux de résistance au feu du mur ?	L'ajout d'une mousse isolante doit avoir un taux de résistance au feu documenté.
Dans le cas d'un mur séparant l'aire de ventes et celles des traitements de semences et/ou d'entreposage, le taux de résistance au feu est-il requis sur les deux côtés ?	Le taux de résistance au feu est requis sur les deux côtés.
Dans le cas d'un mur constitué d'une charpente en acier recouverte d'une cloison sèche, est-ce que l'ajout d'un contre-plaqué sur la cloison sèche (pour protéger des dommages) affecte le taux de résistance au feu du mur ?	Oui, le contre-plaqué réduirait le taux de résistance au feu de tout le mur.
Lorsque l'aire de traitements est cloisonnée à l'intérieur d'un bâtiment et qu'il y a une ouverture pour la vis sans fin servant à charger les camions à l'extérieur, que doit-on avoir pour maintenir un taux de résistance au feu d'une heure ?	Les fenêtres et les murs extérieurs ne nécessitent pas un taux de résistance au feu. Donc, il n'est pas nécessaire d'en avoir un pour ce genre d'ouverture. Par contre, pour ce type d'ouverture, les murs intérieurs servant de pare-feu nécessiteraient des ouvertures possédant un taux de résistance au feu.
À quelle hauteur doivent être les pare-feu intérieurs ?	Dans le cas des pare-feu intérieurs, les murs offrant une résistance au feu de deux heures doivent se rendre jusqu'au toit, à moins que les aires d'entreposage et de traitements soient des compartiments non inflammables (c'est-à-dire que les murs et le plafond possèdent un taux de résistance au feu de deux heures) (voir le scénario 5).